

COMMUNE DE PONT-HEBERT
MAIRIE ☎02 33 77 10 10, Fax 02 33 77 10 19
Place Général de Gaulle, 50880 Pont-Hébert
Email : commune@pont-hebert.fr

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 20 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la mairie de Pont-Hébert, sous la présidence de la doyenne d'âge, Madame Brigitte LEBRUN-LECLUZE.

Présents : Maxime CARVILLE, Florence COURSIN, Antoine HEBERT, Dominique HERIAU, Roselyne HUSTACHE, Wilfried JEHANNE, Céline JOUIN, Jérôme JOUIN, Brigitte LEBRUN-LECLUZE, Édouard LEDOYER, Bruno LEPROUST, Marilyne LESELLIER, Denis LIGNEL, Mylène NEZOU, Nathalie PLOS, Charles Edouard POULAIN, Raphael RUAULTS, Brigitte THAO, Alain VIARD, Mylène RIVIERE, Sylvie VIVIER.

Procuration : Roseline COSSE donne pouvoir à Nathalie PLOS, Hubert FOLLIOUOT donne pouvoir à Denis LIGNEL

Absent excusé : Néant

Secrétaire de séance : Mylène RIVIERE

Conseillers en exercice : 23 Présents : 21 Votants : 23 Convocation : 16.03.2026 Affichage : 23.03.2026

Monsieur Michel RICHOMME, Maire sortant a ouvert la séance.

Après l'appel des membres du conseil, Mme Mylène RIVIERE a été nommée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 3 février 2026

Le procès-verbal de la séance du 3 février 2026 a été soumis à l'approbation du Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE d'approuver le procès-verbal de la séance du 3 février 2025 tel qu'il a été présenté.

Madame Brigitte LEBRUN-LECLUZE, doyenne d'âge a pris la présidence de l'assemblée. Deux assesseurs ont été désignés : M. M. Jérôme JOUIN et M. Maxime CARVILLE.

ELECTION DU MAIRE

Un conseiller s'est porté candidat, Nathalie PLOS.

Nathalie PLOS a été élue Maire au premier tour de scrutin, à la majorité absolue, par 23 voix.

Nathalie PLOS a immédiatement été installée dans ses fonctions.

NOMBRE D'ADJOINTS

Le nombre d'adjoints est déterminé par le conseil municipal, sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit 6 adjoints.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer à cinq le nombre d'adjoints.

ELECTION DES ADJOINTS

Une seule liste de candidats a été déposée, avec cinq noms. Dans l'ordre : Denis LIGNEL, Maryline LESELLIER, Raphaël RUAULTS, Roselyne HUSTACHE, Bruno LEPROUST.

Cette liste a obtenue 23 voix

Ont été déclarés élus à la majorité absolue au 1^{er} tour de scrutin :

1^{er} adjoint : Denis LIGNEL

2^{ème} adjointe : Maryline LESELLIER

3^{ème} adjoint : Raphaël RUAULTS

4^{ème} adjointe : Roselyne HUSTACHE

5^{ème} adjoint : Bruno LEPROUST

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire informe le conseil des délégations qui seront données aux adjoints.

1er adjoint : Finances (marchés publics, appel d'offre) – Développement économique - commerce - artisanat – marché – vie associative

2ème adjoint : Gestion cimetièrre- logement – communication – culture

3^{ème} adjoint : Urbanisme - voiries – réseaux – bâtiments communaux – espaces verts – environnement - sport

4^{ème} adjoint : Affaires sociales, banque alimentaire, secours d'urgence.

5^{ème} adjoint : affaires scolaires, jeunesse et petite enfance

Nathalie PLOS donne lecture de la Charte de l'élu. Le document est remis à chacun des conseillers.

Le Maire annonce les deux prochains rendez-vous :

- Le prochain conseil municipal se tiendra le 25 mars à 20h avec pour ordre du jour : indemnité de fonction et délégations et celui du budget se tiendra jeudi 9 avril à 20 h

- Une fiche contact vous a été donnée, je vous remercie de la compléter et de la restituer à Chantal, la secrétaire générale.

Séance levée à vingt et une

La secrétaire de séance

Mylène RIVIERE



Le Maire,

Nathalie PLOS

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme du registre des
délibérations

